

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/048

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 16 : PROJET DE REMPLACEMENT DE CERTAINS BANCS ET TABLES, AVEC AJOUT D'UNE TABLE PMR EN FORÊT ST-HUBERT, ET LE REMPLACEMENT DE LISSES AUTOUR DE L'ÉTANG COMMUNAL « BERG »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Guy ROSSLER, adjoint au maire chargé de l'environnement,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- le remplacement de certains bancs et tables en forêt St-Hubert, à savoir 5 bancs et 2 tables avec ajout d'une table pour personnes à mobilité réduite sur le parking central,
- le remplacement de Lisses en bois autour de l'étang communal « Berg »,
- de confier les travaux à la société SOLOSAR de Sarreguemines pour un montant de 3 736.62 € HT,
- d'autoriser M. le maire à signer le marché correspondant,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 13 avril 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT